

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	CLAIRE SAMSON
Circonscription :	IBERVILLE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Gala de l'ADISQ 2017	29 octobre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour le cocktail d'honneur et le Gala de l'ADISQ, 39^e édition.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation à la députée d'Iberville à titre de membre de la Commission de la culture et de l'éducation à assister à la 39^e édition du Gala de l'ADISQ.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Claire Samson	Date de la déclaration 2017-10-29
---	--